

Bureau du 1 mars 2004

Décision n° B-2004-2076

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue de l'Abondance et appartenant à la Société d'équipement du département de l'Ain**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 février 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une bande de terrain nu de 66 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, cadastrée sous le numéro 15 de la section CD et qui a été incorporée au sol de la voie lors de l'aménagement de la rue de l'Abondance à Rillieux la Pape.

Il convient de régulariser cette situation et la Société d'équipement du département de l'Ain (Seda), propriétaire de la parcelle, consentirait à la céder à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499 - exercice 2004 - en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 - en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - pour ordre et en dépenses réelles au compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 700 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,